

**ARRÊTÉ DU 24 JUIN 2016**

portant application des articles L.132-9-3-1 et L.132-9-4 du code des assurances - LA MONDIALE - Exercice 2017

ANNEXE À L'ARTICLE A. 132-9-4 DU CODE DES ASSURANCES : TABLEAU 1

	NOMBRE DE CONTRATS ayant donné lieu à l'instruction/recherche par l'entreprise de l'assurance	NOMBRE D'ASSURES centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	MONTANT ANNUEL en euros (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	NOMBRE de contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance	MONTANT ANNUEL en euros des contrats classés «sans suite» par l'entreprise d'assurance
Année 2017	642	35	984 548 €	109	121 113 €

ANNEXE À L'ARTICLE A. 132-9-4 DU CODE DES ASSURANCES : TABLEAU 2

	MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L.132-9-2 C.ass.)		NOMBRE DE CONTRATS réglés et montant annuel (article L. 139-9-2 C.ass.)		NOMBRE DE DECES CONFIRMES d'assurés/nombre de contrats concernés/montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite des consultations au titre de l'article L.139-2-3 C.ass.)			MONTANT DES CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3 C.ass.	
	Montant en euros	Nombre de contrats	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de décès confirmés	Nombre de contrats	Montant en euros	Montant en euros	Nombre de contrats
Année 2017	1 634 443 €	72	55	1 304 772 €	177	197	2 486 044 €	1 982 886 €	152
Année 2016	3 502 697 €	115	104	3 380 188 €	340	370	2 789 242 €	2 586 892 €	330